

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 OCTOBRE 2021

Présents : Jérôme DEBARREIX, Michel TREMEAUD, Bernard PLASSON, Joëlle JOCAILLE, Marie-Hélène COLIN, Anthony LABROSSE, Claire LAURAS, Thierry CORNELOUP, Christian PACAUD, Mathilde VIDAL, Valérie BILLOUX

Absente excusée : Ophélie NAUDIN (donne pouvoir à Jérôme DEBARREIX)

Début à 19H

1 – Approbation du Procès-Verbal du 16/09/2021

Validé à l'unanimité par le Conseil.

2 – Aménagement du Bourg

Le Maire informe le Conseil que le projet d'aménagement du bourg doit être défini le plus rapidement possible afin de procéder aux demandes de subventions 2022.

Pour rappel, il est envisagé :

- Aménagement fleuri bute cantine
- Création écoulement eau de pluie devant maison Doublet
- Aménagement fleuri et réfection virage maison Laugerette
- Création place de parking cimetière
- Aménagement places salle des fêtes et église

Madame Claire LAURAS fait le point sur le projet d'aménagement de la bute vers l'ancienne cantine : il est prévu l'arrachage des végétaux présents (avec possibilité de conserver et déplacer certaines plantes), la pose d'une toile anti mauvaises herbes et la plantation de diverses variétés de plantes, la pose d'un programmeur pour l'arrosage automatique et l'installation d'une pompe pour utiliser l'eau du puit de l'ancienne cour d'école. Plusieurs professionnels ont été rencontrés et encore un devis est en attente.

Concernant la place de la salle des fêtes, des devis vont être demandés pour décaissement et pose de graviers (idem place de l'église) et arrachage des tuyas le long du local du comité des fêtes.

Un devis sera également demandé pour la création d'un système d'écoulement des eaux de pluie devant la maison Doublet et création d'une bordure dans le virage de la maison Laugerette, avec réfection des 2 morceaux de route. Un parterre fleuri sera également étudié vers l'entrée du parking en herbe de la salle des fêtes.

Le Maire informe que Monsieur Sébastien DESCHARNE a transmis un devis pour le décaissement, l'apport en terre végétale, la préparation du sol et le semi de gazon vers le monument aux morts et sur la place de la salle des fêtes. Le devis s'élève à 2187 € TTC. Le Conseil valide ces travaux qui seront effectués avant fin octobre.

Le conseil se réunira le 4 novembre prochain afin de valider ce projet global et les devis correspondants.

3 – Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil que LAEP Le Temps de la Récré (géré par le relais assistantes maternelles de La Clayette) propose une journée Portes Ouvertes le samedi 16 octobre à partir de 9h30 avec petit déjeuner offert et matinée jeux, dans la salle de conseil. Cette manifestation est ouverte aux familles avec enfants de 0 à 6 ans, habitants ou hors commune.

Une soirée jeux est également organisée sur la Commune le vendredi 22 octobre à la salle des fêtes. Cette soirée est à l'initiative de la Communauté de Communes dans le cadre de la Ludothèque. L'entrée est gratuite pour les adhérents, 2 € pour les habitants CC, 3 € pour les hors CC. Monsieur le Maire souhaite que les habitants de Dyo aient un accès gratuit, un mail va être fait en ce sens.

Madame Joëlle JOAILLE fait un point sur le repas du CCAS qui aura lieu le dimanche 7 novembre au restaurant Les Voyageurs à St Julien-de-Civry.

Monsieur le Maire informe qu'une conférence de Monsieur Pierre-Yves GOMEZ, économiste, est fixée au 10 novembre à 20h30.

L'association des chasseurs a réservé la cantine le 13 novembre prochain pour une vente de plat à emporter. Le Maire propose la gratuité de la salle comme cela avait été fait pour le comité des fêtes, le Conseil accepte à l'unanimité.

Suite à la démission du Président de la Communauté de Communes, de nouvelles élections sont programmées le 15 octobre.

Michel TREMEAUD fait un rapport sur la réunion du SPANC :

- 11 000 € d'impayés ont été rattrapés grâce aux courriers de relance
- Les communes de Ste Foy, Fleury-la-Montagne, et St Igny-de-Roche vont intégrer le SPANC prochainement, les communes adhérentes devront délibérer
- Le SPANC demande l'annulation des impayés pour un montant de 6130 €, correspondant aux redevances impayées des 10 dernières années, les communes devront également délibérer sur ce point
- Le SPANC, à ce jour, a 500 000 € en caisse : une réflexion est en cours afin de redistribuer cette somme. Peut-être sous forme de subvention aux usagers pour la mise aux normes de leur système d'assainissement.

Un point est fait sur les logements communaux :

- Une fuite sur la machine à laver de Monsieur RIVAT à dégrader les peintures fraîches réaliser dans la cuisine du logement du rez-de-chaussée de l'ancienne cure.
- Monsieur RIVAT a fait parvenir une lettre de résiliation de son bail, le délai de dédite est porté à un mois. Il est censé refaire les tapisseries avant son départ.
- L'ancien logement de Monsieur JEZEQUEL est repris par Madame Elodie THOMAS qui fait des travaux de tapisserie dans 2 pièces, un mois de loyer lui est offert en contrepartie. Le bail partira au 1^{er} novembre.
- Il va être demandé aux locataires de l'école s'ils souhaitent augmenter leurs provisions de chauffage afin d'avoir des révisions moins élevées.
- La commune va récupérer 2 garages affectés aux logements de l'ancienne cure, avant changement de locataires. Le montant des loyers restera inchangé du fait que chacun des appartements possède un extérieur et un abri pour les véhicules.

Monsieur Anthony LABROSSE informe l'assemblée qu'il a contacté l'entreprise MARTIN de St Léger les Paray pour la plantation d'arbre sur l'accès à l'aire de stockage de Mans. M. MARTIN propose des chênes d'Amérique au tarif de 50 € l'unité (hauteur 2 à 3 mètres), il faut valider rapidement la commande pour une livraison courant novembre.

Il va être demandé à Sébastien DESCHARNE de creuser 6 trous pour effectuer la plantation courant novembre. Bernard PLASSON va voir avec Monsieur Patrice COLIN si ce dernier peut faire l'élague en amont.

Madame Joëlle JOAILLE fait un point sur la dernière réunion PLUI avec le cabinet Latitude et la Chambre d'agriculture :

- Au point de vue national la nouvelle loi d'urbanisme parue fin août diminue de moitié l'artificialisation des sols par rapport à ce qui se faisait auparavant. 50 % de moins de constructions neuves ... cela ne concerne pas le changement de destination. Le décret n'est pas paru, d'après Mme Forel cette loi est « une usine à gaz »

- Pour le PLUI : une évaluation environnementale sera faite d'ici décembre 2021. Les communes doivent envoyer la carte avec les propositions du cabinet Latitude d'ici fin septembre : début octobre avec accord ou non de ce qui est proposé. Le zonage devrait être terminé pour le printemps.
- En ce qui concerne DYO : les parcelles de Marguerite Collaudin B 310/730/731 - de Pierre Lorton B 688 - de J.P. Danjou C 349 ne sont plus considérées comme bâtiments agricoles (il n'y a plus de périmètre de réciprocité)

Celle de Cécile Mazoyer C 530/844 demeure dans le périmètre de réciprocité d'Henri Charnay C 487/489/490/843

- Le Pays Charolais et l'Architecte des Bâtiments de France demande une « réhabilitation » de tout le hameau de Mans avec classement en zone UP : il ne pourra plus y avoir de constructions neuves (même dans les dents creuses) cependant le changement de destination sera systématisé avec possibilité d'extensions et d'annexes. Giverdier de St Symphorien et le vieux bourg de Baudemont sont aussi concernés par ce dispositif.

Monsieur Bernard PLASSON fait un point sur les travaux d'élagages au viaduc, la situation est toujours bloquée au niveau de la SNCF, les travaux de voirie sont donc reportés début 2022.

Mardi 26 octobre, Madame Stéphanie TREMEAUD viendra faire une présentation des services du PIMM'S de Baudemont à 15h en mairie. Monsieur le Maire propose que cette réunion soit suivie par la présentation du nouveau service « Petites Villes de Demain » géré par Madame Fabienne BAJARD nouvellement recrutée à la CC.

Plusieurs personnes ont contacté la municipalité afin de prévenir de la maltraitance d'un chat au Bourg de Dyo. Les services de la DDPP de Mâcon ont été prévenus.

Une location de salle des fêtes a été demandé pour le réveillon du jour de l'an. Il sera précisé au demandeur que tout débordement festif sera géré directement par la gendarmerie, le Maire n'étant pas présent à cette date.

Fin de séance : 21h40